REPUBLIQUE FRANCAISE Département de Loire-Atlantique



Délibération n° 2022_012

Date de la séance 15 mars 2022

Date de la Convocation 8 mars 2022

L'an 2022, le 15 mars à 19h00, le Conseil municipal de Teillé (44), régulièrement convoqué par Monsieur Arnaud PAGEAUD, maire, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents : Arnaud PAGEAUD, Maire, Catherine ROUIL, Jérôme SQUELARD, Lydia BEATRIX-BALLET, Florent LIRONDIERE, Nathalie ANCIAUX, Adjoints au Maire, Aurélie ROUSSEAU, Samuel ROBERT, conseillers délégués, Françoise CHEREL, Anne RULLIER, Saïd KADDAR, Nathalie DOUET, Dominique BOURE, Raphaël PROUX, François DUPONT, Freddy PAILLUSSON, Flavie GUILLOTEAU. Violette GAUTREAU.

Absents: Olivier LE HENAFF (pouvoir à Lydia BEATRIX-BALLET).

Nombre de conseillers	Présents	Votants
19	18	19

Secrétaire de séance : François Dupont

<u>Objet de la délibération</u>: Avis sur le projet de la société EOLA Développement pour l'installation d'un parc éolien sur la commune de Riaillé composé de 3 éoliennes (lieu-dit Bourg-Chevreuil).

Par arrêté préfectoral n° 2022/ICPE/048 du 9 février 2022, une enquête publique est ouverte, en mairie de Riaillé, pendant trente-et-un jours consécutifs, du mardi 1 er mars à 9h00 au jeudi 31 mars 2022 à 12h00, portant sur la demande présentée par la société SAS EOLA Développement en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant trois aérogénérateurs, et un poste de livraison, implantée sur le territoire de la commune précitée.

Lors de la première enquête publique, qui a eu lieu du 23 novembre au 23 décembre 2021, il a été constaté un défaut de publicité des avis obligatoires. Dans ces conditions, une enquête publique est à nouveau organisée sur ce projet.

La commune de Teillé est appelée à donner son avis sur ce projet.

Le vote se fait à bulletin secret, V. GAUTREAU procède au dépouillement :

Nombre de votants	
Nombre de Bulletins blancs	
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité Absolue	
Nombre de « Favorable »	
Nombre de « Défavorable »	

Le Conseil Municipal,

• **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** sur le projet de la société EOLA Développement pour l'installation d'un parc éolien sur la commune de Riaillé composé de 3 éoliennes (lieu-dit Bourg-Chevreuil).

Le Maire, Arnaud PAGEAUD



Transmis en préfecture le :	
Publié le :	